

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

48^e séance tenue le 25 novembre 2024 à 18 h 08

Salle Mont-Bleu / Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Caroline Murray, présidente – Conseillère, district de Deschênes (n° 3)

Mike Duggan, vice-président – Conseiller, district de Pointe-Gatineau (n° 12)

Catherine Craig-St-Louis – Conseillère, district du Carrefour-de-l’Hôpital (n° 13)

Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti

Erica Leblanc-Deschâtelets – Citoyenne

Patrick Lemieux – Citoyen

François Faubert – Professionnel

Mathieu Locas – Citoyen

Christine Prigent - Citoyenne

Garanké Bah – Citoyen

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Guylaine Déziel – Directrice, Service de l’urbanisme et du développement durable (SUDD)

Zahir Ouali – Directeur adjoint, services à la population et aux projets immobiliers, SUDD

Pierre-Luc Caron – Chef de service, projets immobiliers, SUDD

ABSENCE :

Membre

Zohra Soufiani – Citoyenne

Séance huis clos

18 h 08

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h 08.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

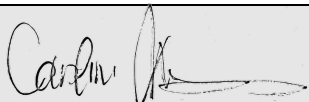
Personne ne s’est présenté à la période de questions du public.

4. Approbation du procès-verbal de la 47^e séance tenue le 28 octobre 2024

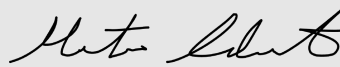
Le procès-verbal de la 47^e séance tenue le 28 octobre 2024 est approuvé par les membres.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et à la Greffière



PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE

5. Signature du procès-verbal de la 47^e séance tenue le 28 octobre 2024

Le procès-verbal de la 47^e séance tenue le 28 octobre 2024 sera signé par la présidente.

6. Suivi du procès-verbal de la 47^e séance tenue le 28 octobre 2024

8, rue Dalpé

Au lendemain de la recommandation défavorable du Conseil local du patrimoine, le Comité sur les demandes de démolition a refusé la démolition du bâtiment résidentiel au 8, rue Dalpé.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine (CLP) aura lieu le lundi 16 décembre 2024.

8. Patrimoine – Démolir une habitation unifamiliale – 70, rue Hanson – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Un projet de remplacement n'est pas prévu à court terme;
- Si le projet de remplacement n'est pas conforme à ce qui a déjà été approuvé par le conseil, il devra faire l'objet d'une nouvelle approbation par le conseil;
- La validité du projet de remplacement initial approuvé par le conseil en 2022 est de cinq ans;
- Après la démolition, le terrain sera nivelé et clôturé.

R-CLP-2024-11-25/30

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à démolir une habitation unifamiliale de deux étages, à structure isolée, actuellement vacante, a été formulée pour la propriété située au 70, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal visé, construit en 1900, a une valeur patrimoniale moyenne et est identifié comme bâtiment potentiellement patrimonial à l'annexe 6 du document « Ville de Gatineau – Inventaire du patrimoine bâti – 2008 »;

CONSIDÉRANT QU'un dossier de plainte relatif à la détérioration de la qualité de vie du voisinage visant le bâtiment à démolir est présentement actif;

CONSIDÉRANT QUE le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé prévoit que le terrain sera nivelé et gazonné, et que l'accès sera restreint au moyen d'une clôture, une haie ou un talus;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a donné son accord pour la démolition de ce bâtiment construit avant 1940, et ce, depuis le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a été endommagé par un incendie récent ayant détruit le bâtiment voisin situé au 66, rue Hanson, et qu'il constitue une détérioration de la qualité de vie du voisinage, notamment parce qu'il constitue un danger pour le bâtiment patrimonial voisin situé aux adresses 78-82, rue Hanson (la Filature);

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les demandes de démolition (CDD) peut fixer les conditions nécessaires à la délivrance d'un certificat de démolition;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au Comité sur les demandes de démolition d'approuver, en vertu du Règlement visant à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Gatineau numéro 900-2021, la démolition de l'habitation unifamiliale de deux étages, située au 70, rue Hanson, et ce, à la condition de niveler et de gazonner le terrain après la démolition et d'installer une clôture, une haie ou un talus sur le terrain en bordure de la rue Hanson conformément à l'article 40 du Règlement de construction numéro 504-2005.

Il est entendu que cette décision annule et abroge celle rendue par le Comité sur les demandes de démolition le 29 mars 2022 (R-CDD-2022-03-29/04).

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

9. Patrimoine – Remplacer une porte – 88, rue Principale – District électoral d'Aylmer – Steven Boivin

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La nouvelle porte sera de la même couleur que celle existante.

R-CLP-2024-11-25/31

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à remplacer une porte d'entrée principale a été formulée pour la propriété située au 88, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans le secteur du plan d'implantation et d'intégration architecturale d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer, et que les travaux projetés sont assujettis au Règlement sur le site du patrimoine d'Aylmer numéro 2100-97 et au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 visant un bâtiment patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la porte de remplacement est adéquate et respecte les critères applicables des règlements visés par ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement numéro 2100-97 constituant le site du patrimoine d'Aylmer et en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005, un projet de rénovation au 88, rue Principale, visant à remplacer une porte d'entrée principale de l'immeuble, et ce, comme illustré au document intitulé :

- Vues et photo de la propriété et détail de la porte de remplacement – novembre 2024 - 88, rue Principale.

RECOMMANDÉ À L'UNANIMITÉ

10. Patrimoine – Construire un bâtiment à usage résidentiel et commercial d'une hauteur variant de 7 à 17 étages – 150, rue Wellington – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- On souhaite que le bâtiment au 119, promenade du Portage soit intégré au projet;
- S'il n'est pas intégré au projet, on craint que le bâtiment au 119, promenade du Portage ne soit pas entretenu ou qu'il soit vendu après avoir réalisé la construction;
- On craint que l'intérieur du 119, promenade du Portage soit endommagé par des fuites dans le toit. On souhaite que ce bâtiment soit rénové;
- On estime que le projet fait fit de la connexion au sud. L'ancien cinéma devrait servir d'entrée au projet et animer la promenade;
- On aurait aimé que le projet propose des parcours avec, par exemple, des boutiques artisanales;
- Aucun effort n'est déployé pour que le projet s'intègre au site patrimonial;
- On aurait aimé voir dans l'analyse de projet des perspectives du projet à partir de la promenade du Portage;
- On souhaite ajouter une condition à l'approbation du projet qui exigera l'ajout d'une plaque commémorative pour l'ancienne imprimerie Gauvin sur la rue Leduc;
- La ruelle entre les bâtiments existants et le projet ne semble pas sécuritaire;
- On demande le report du dossier à une séance ultérieure.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

Patrimoine – Subdiviser un terrain – 119, promenade du Portage – District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Sujet reporté à une séance ultérieure.

11. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 46.